

L'exemple britannique pousse à la mesure dans les demandes faites à Netflix, Canal+ ou TF1

Chez les Britanniques, les Français apprécient généralement la relève de la garde à Buckingham Palace, les muffins et les soldes chez Harrods. Les professionnels de l'audiovisuel y ajoutent la BBC et la bonne santé apparente de la production audiovisuelle. Sur ce dernier point, les chiffres flambent, en effet, depuis 2013 et l'extension «haut-de-gamme» (au moins un million de Livres de budget par heure produite) du bénéfice fiscal dont bénéficiait déjà le cinéma à la production audiovisuel. L'argent coule depuis à flots (+160% en 5 ans), principalement apporté par les plateformes de SVoD, Netflix et Amazon. Mais les déséquilibres qui se creusent sont tels que la Chambre des Lords elle-même s'en est alarmée. Le secteur est en surchauffe, les budgets flambent, les chaînes, BBC en tête, n'arrivent plus à suivre... et les producteurs sont de plus en plus souvent contraints d'abandonner aux acteurs globaux les droits secondaires ou de distribution hors de la Grande Bretagne. Dans son interview récente aux Echos, la ministre de la Culture expliquait par le risque de contentieux sa décision de résister à ceux qui lui «demandaient de mettre un taux de 30 % ou plus» pour la contribution à la production des plateformes de SVoD; Afin d'éviter de répéter un scénario «à l'anglaise», la sagesse voudra peut-être de revoir, à la baisse cette fois, les niveaux qui s'appliquent aujourd'hui, à France Télévisions, M6, TF1 et aux autres chaînes de la TNT gratuite, d'une part, à Canal+ et aux autres chaînes payantes, de l'autre. Réponse avant l'été 2021, date à laquelle Roselyne Bachelot espère avoir bouclé sa réforme globale du financement de la création, et abouti à un résultat «aussi révolutionnaire et structurant pour le secteur que la loi de 1981 sur le livre»!